

Peine capitale

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire que je n'ai entendu personne ici qui ne soit en faveur de l'abolition de la peine capitale. Toutefois, plusieurs de mes collègues posent plusieurs conditions à ce luxe. Certaines valent la peine d'être répétées. Mes collègues disent: Qu'on fasse disparaître la menace de mort, la peur de la guerre, la peur que des générations entières de jeunes gens soient détruites par une drogue quelconque qu'on leur offre, la douleur terrible d'une mère dont l'enfant vient d'être violé et la peur et l'angoisse que ressent un être humain lorsqu'il est privé de la liberté de jouir du fruit de son travail ou lorsque les biens qu'il a acquis sont détruits ou lui sont enlevés, et alors nous nous battons jusqu'à notre dernier souffle pour abolir la peine capitale.

● (2100)

Parce que, dans mon enfance, je peux le dire en toute franchise, j'ai vu presque toutes les choses dont j'ai parlé, j'ai écouté ou lu avec grand intérêt, je dois dire que parfois les commentaires de mes collègues ne jaillissaient pas du cœur. Je ne critique aucun parti en particulier. Nous nous sentons tous coupables. Je ne critique pas, parce que bien des choses dont j'ai parlé doivent être vécues pour être comprises parfaitement.

Par exemple, il faut avoir ressenti comme il est pénible d'être pauvre dans un pays d'abondance pour comprendre et appuyer certains des progrès sociaux que l'on fait, et des idées que certains de mes collègues formulent dans ce domaine. Il faut être vieux pour comprendre comme il est navrant d'être pauvre dans sa vieillesse. Et beaucoup de mes collègues ne sont pas vieux. Certains d'entre eux ont parlé du bout des lèvres seulement, probablement pour expliquer leur préoccupation à la presse et à leurs mandants, parce que leurs mandants s'en inquiètent beaucoup—nous savons tous qu'ils nous surveillent de près parce qu'ils nous considèrent comme le gouvernement, comme les dirigeants chargés de la situation dont tout dépend en périodes de catastrophe.

Ils nous considèrent comme les gardiens de tout ce qui est tenu pour vrai, de tout ce qui vaut la peine d'être écrit, dit et fait. Ces gens nous observent en train de faire des accommodements avec différents groupes de gens, dont certains sont des criminels. Ils nous ont vus poussés au pied du mur par des éléments qui menacent de détruire notre régime de l'extérieur. Ce sont ces gens qui se demandent jusqu'à quel point notre régime est sûr.

Mes collègues qui ont fait des référendums, qui ont interrogé leurs mandants comme je l'ai fait, savent ce que les gens désirent et certains d'entre eux ont utilisé ce débat pour justifier leurs propres positions. Ils ont tenté de recourir à des arguments, en vérité, ils ont inventé des arguments comme ceux-ci: Nous n'appellerons pas cela la peine capitale mais un meurtre punissable de mort, ou encore nous voterions pour l'abolition de la peine capitale si nous pouvions être sûrs que nos prisonniers seraient enfermés à double tour pour la vie. Quelle manière barbare de traiter des êtres humains. Il est vrai, toutefois, que les prisonniers que nous internons aujourd'hui vivent mieux que les gens qui habitent des abris de fortune ou des iglous au Canada. Ils disent qu'ils voteraient pour la peine de

[M. Oberle.]

mort si l'assassin ou le coupable pouvait être fusillé au lieu d'être pendu, ou si le meurtrier était envoyé à la chambre à gaz, incinéré ou, peut-être, noyé. Ils disent que ceci serait plus humain.

Monsieur l'Orateur, depuis que le monde existe on a mis ces choses à l'essai individuellement et en groupe. De mémoire d'homme, toutes les sociétés du monde ont exécuté des gens. L'homme des cavernes mettait à mort quiconque envahissait sa caverne ou défiait sa supériorité auprès de sa femme. De nos jours, nous avons assisté à des exécutions, simples ou collectives pour des crimes qui n'ont même pas été jugés. Cela se produit partout dans le monde. Cependant, il est remarquable que pas un de mes collègues, pas un seul, ne soit en faveur de la peine capitale si—et il s'agit là d'un grand «si»—la raison qui pousse la société à prendre cette mesure rigoureuse pouvait être supprimée de quelque façon.

Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je n'ai pas l'intention de dire le dernier mot sur cette question. Je ne crois pas en avoir le droit. Il existe partout dans le monde des signes démontrant que cela se produit—c'est-à-dire que le besoin qu'a la société de prendre de telles mesures disparaîtra. Lorsque nous maîtriserons l'univers, nous nous maîtriserons nous-mêmes. Telle est la foi que j'ai en l'humanité. Nous apprendrons à comprendre quelle est la maladie qui pousse l'homme à commettre des crimes capitaux. Nous apprendrons à guérir, oui, à prévenir une telle maladie, à mesure que nous progresserons, en suivant le rythme du progrès que nous avons fait au cours des 50 dernières années. La population du monde en arrivera au point où la chose sera possible. J'irai même plus loin. Je prédis que cette évolution aura lieu d'ici les 50 ou 75 prochaines années; nous comprendrons le corps et le cerveau humains à un point tel que nous saurons prévenir ces choses.

Je crois que certains de mes collègues sont avant-gardistes. Ils ont déjà atteint ce niveau intellectuel. Ils sont plus avancés que leurs électeurs et ils doivent agir selon leur propre conscience. Ils ne sont pas avant-gardistes simplement sur cette question, mais aussi dans l'application de certaines autres mesures dont la Chambre se préoccupe. Nos lois sociales sont, selon moi, beaucoup trop avancées dans certains domaines. Ces députés en savent beaucoup plus que les gens qu'ils représentent, et j'en conviens. Mais jusqu'à ce que tout le monde, non seulement les Canadiens et ceux qui vivent dans les pays occidentaux, ait eu la chance d'évoluer jusqu'au même niveau intellectuel que certains de mes collègues, l'abolition de la peine capitale est prématurée. C'est un luxe. Je le dis, et je le crois fermement, et tous mes collègues le croient aussi. Il s'agit là d'un luxe que nous ne pouvons nous permettre actuellement. Jusqu'à ce que nous ayons maîtrisé tout ce dont j'ai parlé, nous devons, en tant que responsables de la protection de ceux dont nous avons la charge, nous acquitter de notre devoir.

M. Kenneth J. Higson (Lincoln): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur certain et un très grand privilège que de prendre la parole pour la première fois à la Chambre au nom de la population de la circonscription de Lincoln, située au cœur même de la péninsule du Niagara dans la province d'Ontario.